

Des îlots pour boiser les pâturages de demain de Mont-Girod

Un panneau explicatif en français et en allemand a été inauguré jeudi au Mont-Girod, à Champroz. Il présente les mesures de compensation forestière de CELTOR et un projet destiné à assurer l'avenir du pâturage boisé.

Loris Studer

En arrivant à 16h à Mont-Girod, au milieu des champs, les organisateurs de la conférence de presse attendent déjà les journalistes. «Il ne va pas pleuvoir, ça va tomber cette nuit, pas avant», assure avec confiance Wesley Mercerat, maire de Champroz. Quelques minutes plus tard, le ciel se déchaîne. Après quelques mots d'André Mercerat et de Bruno Holenstein, le dévoilement du panneau explicatif se fait à la hâte, tant l'averse est importante. La présentation des mesures de compensation de CELTOR se poursuivra finalement au sec, au village.

Les surfaces clôturées qui parsèment le pâturage ne sont pas apparues par hasard. Elles font partie des mesures destinées à compenser les défrichements rendus nécessaires par l'extension de la décharge de CELTOR. Pour Champroz, propriétaire du terrain, le projet représentait une belle opportunité. Durant les cinquante dernières années, des arbres ont été abattus, notamment en raison de maladies ou pour produire du bois, mais aucune plantation n'est venue assurer leur renouvellement.

Typique du Jura bernois

«Actuellement, le pâturage n'est boisé que par de très vieux arbres», explique Wesley Mercerat. Les 152 îlots du Mont-Girod doivent désormais assurer la relève. À terme, les arbres apporteront aussi de l'ombre et des grattoirs naturels au bétail, tout



André Mercerat, Wesley Mercerat et Bruno Holenstein dévoilent le panneau explicatif.

Loris Studer

en maintenant une petite production de bois.

Pour Bruno Holenstein, ingénieur forestier EPF mandaté par CELTOR pour les mesures de compensation forestière, l'enjeu est aussi paysager. Les pâturages boisés constituent un paysage typique de la région qu'il faut maintenir.

La disposition de ces plantations répond à des critères bien précis: sept îlots par hectare. Cette proportion permet au canton de considérer légalement la surface comme un pâturage boisé.

Une douzaine d'essences ont été retenues, avec environ 70% de feuillus et 30% de résineux. Erables sycomores, tilleuls, cerisiers sauvages ou pins sylvestres composent notamment les îlots. Le projet fait aussi une place à des essences plus rares, comme le pommier et le poirier sauvages. Cette diversité doit permettre de mieux répartir les risques. «C'est important d'avoir des essences différentes

« C'est important d'avoir des essences différentes et résistantes. Mais on ne sait pas si toutes s'adapteront aux changements climatiques.

Bruno Holenstein
Ingénieur forestier EPF

et résistantes. Mais on ne sait pas si toutes s'adapteront aux changements climatiques», souligne Bruno Holenstein.

Les arbres du Mont-Girod ont été plantés durant les trois derniers hivers, de 2023-2024 à 2025-2026. Une partie de ceux mis en terre le plus récemment a déjà dû être remplacée après avoir trop souffert de la chaleur. Leurs racines n'étaient pas encore suffisamment développées. «En plus, il y a peu de terre ici. Dessous, ce n'est que de la roche», relève Wesley Mercerat.

Planter, soigner, s'occuper, accompagner

Souvent, le point faible de ce genre de projet est le manque de suivi après les travaux. Ici, CELTOR s'est engagée à entretenir les îlots durant 25 ans. Barrières, protections et jeunes plants devront être régulièrement contrôlés. Au terme de cette période, les arbres seront assez solides pour résister au

frottement du bétail et aux attaques du gibier. Les clôtures pourront être retirées.

Le projet dépasse le Mont-Girod. Au total, 343 îlots ont été aménagés à Champroz, Reconvilier et Tavannes. Les terrains appartiennent à la commune de Champroz et aux bourgeoisies de Reconvilier et Tavannes. Les trois pâturages disposent désormais chacun d'un panneau explicatif en français et en allemand. L'investissement représente plusieurs centaines de milliers de francs pour les trois sites. D'autres mesures de compensation ont également été réalisées, comme la restauration d'un étang, par exemple. Pour André Mercerat, membre du conseil d'administration de CELTOR, l'entreprise ne voulait pas «faire le strict minimum», mais s'engager sur la durée. Le résultat se jugera donc bien plus tard. «J'espère que les générations futures diront: ils ont quand même pas si mal travaillé.»